

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 16 mars 2015

CP2015_03_19
id. 1630

L'an deux mille quinze le seize mars , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBERT, M. ASTOUL, M. BAYLET, M. CAMBON, M. CAPAYROU, M. DESCAZEAX, M. EMPOCIELLO, M. GONZALEZ, M. LAVABRE, M. MARTY, M. MASSIP, M. QUEREILHAC, M. ROGER, M. ROSET

Absent(s) :

M. HEBRAL

**TARN-ET-GARONNE HABITAT
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT
POUR LA RÉHABILITATION DE LOGEMENTS
MOISSAC, MONTAUBAN, MOLIÈRES, CAUSSADE, BRESSOLS,
NÈGREPELISSE, VALENCE D'AGEN, CASTELSARRASIN,
BOUDOU, AUVILLAR, BEAUMONT-DE-LOMAGNE,
BOURG-DE-VISA**

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garantie d'emprunt présentée par M. le Président de Tarn et Garonne Habitat destiné à financer des travaux de réhabilitation sur son parc existant.

Le plan de financement de ces opérations entraîne pour Tarn et Garonne Habitat le recours à un montant prévisionnel d'emprunt de 1 985 632 € pour l'année

2012. Afin de réduire le nombre de contrats de prêts, Tarn et Garonne Habitat souhaite réaliser un contrat annuel pour l'ensemble des communes concernées et sollicite une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % de la part du Conseil Général.

Le programme de travaux de réhabilitation concerne les communes suivantes : Moissac, Montauban, Molières, Caussade, Bressols, Nègrepelisse, Valence d'Agen, Castelsarrasin, Boudou, Auvillar, Beaumont-de-Lomagne, Bourg-de-Visa.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 2 090 138 €, fait apparaître le détail suivant :

* Prêt CDC PAM	1 985 632,00 €
* Fonds propre 5 %	104 506,00 €
Total	2 090 138,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt d'un montant de 1 985 632 €.

Les conditions actuelles de cet emprunt à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont définies dans le contrat n° 18060.

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 1 985 632 €, soit 100 % du montant de l'emprunt.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer la convention.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à Tarn-et-Garonne Habitat pour des travaux de réhabilitation de logements concernant les communes de Moissac, Montauban, Molières, Caussade, Bressols, Nègrepelisse, Valence d'Agen, Castelsarrasin, Boudou, Auvillar, Beaumont-de-Lomagne, Bourg-de-Visa, la garantie du département d'un montant de 1 985 632 € représentant 100 % du montant de l'emprunt, contracté auprès de la Caisse des Dépôts de Consignations selon les conditions définies dans le contrat n° 18060 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité, hors de la présence de M. Gonzalez, Vice-Président du Conseil Général et Président de Tarn-et-Garonne Habitat.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET